



## REGLEMENT INTERIEUR



- Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner à Perla Di Mare, il faut y être autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et bon ordre du village vacances ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner à Perla Di Mare implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
- De 23h à 7h, les clients sont tenus de ne faire aucun bruit qui puisse nuire au repos de chacun.
- Concernant les animaux, l'accès aux chiens de la première catégorie est interdit.(Art 211.5.1 de la loi n°99-5 du 06.01.1999). Les chiens de petite taille (-de 5kg) sont tolérés mais doivent être vaccinés et tatoués. Cependant, par égard envers tous les clients, nous vous prions de les promener régulièrement en dehors de Perla Di Mare. Dans le village vacances, ils doivent être IMPERATIVEMENT tenus en laisse, vous en êtes entièrement responsables. En cas de souillure laissée par vos animaux, une participation aux frais de nettoyage sera appliquée. En aucun cas, les chiens ou autres animaux ne doivent être laissés seuls dans les mobil homes, mini villas et véhicules.
- Les logements sont disponibles entre 17h et 20h le jour de l'arrivée, et les départs se font pour 10h au plus tard.
- A l'intérieur de Perla Di Mare, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heure. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Les places de parking ne sont pas toutes numérotées. Il n'est pas garanti d'avoir un emplacement pour votre véhicule à côté de votre hébergement.
- Il est interdit de s'installer, de pique-niquer et de jouer au foot sur les pelouses. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations de Perla Di Mare sera à la charge de son auteur.
- Une aire de jeux est à la disposition de vos enfants. Nous vous prions de ne pas les laisser sans surveillance d'un adulte. La Carte d'Accès qui vous est remise le jour de votre arrivée est à restituer le jour de votre départ. Toute perte sera facturée.
- L'installation de tente, de camping-car ou de caravane est strictement interdite.
- Dès votre entrée dans les lieux, vous êtes priés de vérifier l'inventaire qui se trouve à l'intérieur ainsi que l'équipement de votre logement. N'hésitez pas à signaler à la réception tout objet manquant ou défectueux.
- Une caution entre 300 et 400 € est à verser le jour de votre arrivée et sera restituée le jour du départ après vérification du logement. En cas de départ tôt le matin (avant l'ouverture de la réception), la caution sera détruite après contrôle de la location. Le logement devra être nettoyé, rangé et les poubelles vidées. En cas de dégâts de quelque nature qu'ils soient, la caution sera gardée. Si les frais sont supérieurs à la caution, le client s'engage à régler la différence.
- Si votre départ s'effectue un vendredi, samedi, dimanche ou lundi, et que vous avez loué du linge, le retour de celui ci se fera directement à la lingerie de juin à août et le reste du temps à la réception.
- Nous vous prions de ne pas gaspiller l'eau. Le lavage des voitures est interdit.
- La laverie est à votre disposition : lave-linge et sèche-linge avec monnayeur. Par mesure d'hygiène et de sécurité, vous êtes priés d'appliquer les conseils d'utilisation du matériel.
- Aucune installation de séchoir à linge n'est permise à l'extérieur, sauf sur votre terrasse.
- Le salon de jardin doit rester sur votre terrasse.
- L'usage des barbecues à charbon ou au bois est STRICTEMENT interdit, les barbecues électriques sont autorisés sur la terrasse du logement.
- Merci d'utiliser la climatisation avec modération, de l'utiliser aux heures les plus chaudes avec portes et fenêtres fermées, et d'aérer aux heures les plus fraîches.
- Les ordures doivent être déposées dans les poubelles prévues à cet effet. Attention ! Il ne faut jamais utiliser les containers à côté des bornes incendies. Ils contiennent les tuyaux et les lances-incendies. Des sacs de tri sont à disposition dans votre logement.
- Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs biens et matériels. La direction décline toute responsabilité en cas de vol de vêtements, de bagages et objets divers apportés dans son établissement. Signaler à la direction la présence de toute personne suspecte.
- L'accès au spa et jacuzzi est interdit en dehors des horaires d'ouverture. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Encas de non-respect de ces consignes, nous nous réservons la possibilité d'exclure les contrevenants ainsi que leur famille dans le cas où ces derniers seraient mineurs.
- La perte des clés de la porte d'entrée sera facturée 60 euros et 100 euros pour la clé du coffre-fort.